

# TARIFS COMMUNAUX 2017

## GUICHET UNIQUE

### RESTAURATION SCOLAIRE

Prix du repas	TARIFS 2016	TARIFS 2017	TARIFS 2017 majorés de 50%
Enfant plein tarif	3,05	3,05	4,70
Enfant 1/2 tarif	1,50	1,50	2,30
Enfant 2/3 tarif	2,05	2,05	3,15
Enfant 3/4 tarif	2,30	2,30	3,50
Enfant non Coudekerquois	4,85	4,85	7,50
Adulte	5,90	5,90	9,15

Un enfant inscrit en ULIS (Unité localisée pour L'Inclusion Scolaire) à Coudekerque-Branche bénéficie du tarif plein Coudekerquois pour la restauration scolaire

### RESTAURATION DES COLLEGIENS

Prix du repas	TARIFS 2016	TARIFS 2017	TARIFS 2017 majorés de 50%
Enfant Coudekerquois	3,60	3,60	5,55
Enfant Non Coudekerquois	4,85	4,85	7,50

### RESTAURATION ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS de 2 à 17 ans

Prix du repas	TARIFS 2016	TARIFS 2017	TARIFS 2017 majorés de 50%
Enfant plein tarif	3,05	3,05	4,70
Enfant 1/2 tarif	1,50	1,50	2,30
Enfant 2/3 tarif	2,05	2,05	3,15
Enfant 3/4 tarif	2,30	2,30	3,50
Enfant non Coudekerquois inscrit dans une école primaire de Coudekerque-Branche	3,05	3,05	4,70
Enfant non Coudekerquois	4,85	4,85	7,50

Les usagers n'ayant pas contractualisé les prévisions de fréquentation deux jours francs avant le jour de consommation se verront appliquer une majoration de 50% du tarif de restauration.

La facturation est établie par le Guichet Unique au plus tard le 8 du mois suivant. Le règlement se fait en post paiement au Guichet Unique à l'Hôtel de Ville ou sur le Portail Familles

Le Tarif Coudekerquois sera accordé à toute personne présentant obligatoirement au moment de l'inscription sur place au Guichet Unique, un justificatif de domiciliation à Coudekerque-Branche datant de moins de trois mois et libellé à ses nom et prénom (factures EDF-GDF-Eau, assurance responsabilité civile de l'enfant, fiche de paie ou relevé bancaire).

Toute personne quittant Coudekerque-Branche en cours d'année civile bénéficiera du tarif Coudekerquois jusqu'au 31 décembre de cette même année.



# TARIFS COMMUNAUX 2017

## GUICHET UNIQUE

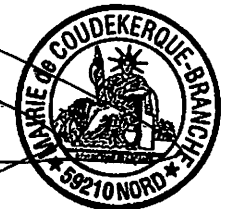
### ETUDES SURVEILLEES

	TARIFS 2016	TARIFS 2017
Etudes Surveillées pour une séance d'une heure	1,30	1,35

### NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES

atelier « découverte de l'Anglais et du Néerlandais » pour un enfant Coudekerquois de Grande section en maternelle publique pour un trimestre	gratuit	gratuit
atelier « découverte de l'Anglais et du Néerlandais » pour un enfant Extérieur de Grande section en maternelle publique pour un trimestre	gratuit	gratuit

<b>NAP activités sportives ou NAP activités culturelles : tarif par atelier pour un trimestre (selon calendrier scolaire)</b>	TARIFS 2016	TARIFS 2017
Enfant Coudekerquois quotient familial de 0 à 300	4,00	4,10
Enfant Coudekerquois quotient familial de 301 à 500	6,00	6,20
Enfant Coudekerquois quotient familial de 501 à 700	8,00	8,25
Enfant Coudekerquois quotient familial de 701 à 900	10,00	10,30
Enfant Coudekerquois quotient familial supérieur ou égal à 901	12,00	12,35
Tarif enfant extérieur scolarisé à Coudekerque-Branche	12,00	12,35



# TARIFS COMMUNAUX 2017

## GUICHET UNIQUE

### TARIFS SÉJOURS ÉTÉ

Tarifs séjours courts (1 à 5 jours) Accueil Collectif de Mineurs (tarif journée par enfant) lieu selon prestataire de service	TARIFS 2016	TARIFS 2017
Enfant Coudekerquois quotient familial de 0 à 300	11,00	11,50
Enfant Coudekerquois quotient familial de 301 à 500	11,35	11,90
Enfant Coudekerquois quotient familial de 501 à 700	11,70	12,30
Enfant Coudekerquois quotient familial de 701 à 900	12,05	12,50
Enfant Coudekerquois quotient familial supérieur à 901	12,75	13,30
Tarif journée par enfant extérieur scolarisé à Coudekerque-Branche	24,00	24,70
<u>Tarifs séjours courts (1 à 5 jours) Accueil Collectif de Mineurs</u> (tarif journée par enfant) à la Ferme Vernaelde	TARIFS 2016	TARIFS 2017
Enfant Coudekerquois quotient familial de 0 à 300	9,35	9,65
Enfant Coudekerquois quotient familial de 301 à 500	9,75	10,05
Enfant Coudekerquois quotient familial de 501 à 700	10,05	10,35
Enfant Coudekerquois quotient familial de 701 à 900	10,35	10,65
Enfant Coudekerquois quotient familial supérieur à 901	10,70	11,00
Tarif journée par enfant extérieur scolarisé à Coudekerque-Branche	21,50	22,15



# TARIFS COMMUNAUX 2017

## GUICHET UNIQUE

<u>Séjours Longs Accueil Collectif de Mineurs</u>	TARIFS 2016	TARIFS 2017
Enfant Coudekerquois quotient familial de 0 à 300	129,90	138,80
Enfant Coudekerquois quotient familial de 301 à 500	140,90	147,15
Enfant Coudekerquois quotient familial de 501 à 700	174,50	182,50
Enfant Coudekerquois quotient familial de 701 à 900	196,60	206,60
Enfant Coudekerquois quotient familial supérieur à 901	219,15	232,70
Enfant extérieur sous réserve d'une priorité aux Coudekerquois	280,90	296,00

Le règlement de la participation devra impérativement être effectué avant le départ du séjour. Si le paiement n'est pas honoré deux jours francs avant le jour du départ (dernier délai), l'inscription sera annulée.

## TARIFS VACANCES A LA NEIGE

	TARIFS 2016	TARIFS 2017
Coudekerquois	165,00 €	170,00
Extérieur	350,00 €	362,00

Le Tarif Coudekerquois sera accordé à toute personne présentant obligatoirement au moment de l'inscription sur place au Guichet Unique, un justificatif de domiciliation à Coudekerque-Branche datant de moins de trois mois et libellé à ses nom et prénom (factures EDF-GDF-Eau, assurance responsabilité civile de l'enfant, fiche de paie ou relevé bancaire).

Toute personne quittant Coudekerque-Branche en cours d'année civile bénéficiera du tarif Coudekerquois jusqu'au 31 décembre de cette même année.



## TARIFS COMMUNAUX 2017 GUICHET UNIQUE

### PARTICIPATION ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS 2 à 12 ans

	quotient familial	Journée			mercredi après-midi		
		1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
<b>tranche 1</b>	0 à 300	0,35	0,25	0,20	0,25	0,20	0,15
<b>tranche 2</b>	301 à 500	0,75	0,60	0,25	0,55	0,45	0,20
<b>tranche 3</b>	501 à 700	1,35	0,85	0,45	1,05	0,65	0,35
<b>tranche 4</b>	701 à 900	2,00	1,30	0,65	1,50	1,00	0,50
<b>tranche 5</b>	>901	3,10	2,10	1,10	2,30	1,60	0,80
<b>tranche 6</b>	Extérieur	11,40			8,50		

Application de la tranche 5 du tarif Coudekerquois sans dégressivité pour les familles extérieures dont les enfants sont scolarisés dans une école primaire de Coudekerque-Branche. La participation financière est définie en fonction des ressources du foyer et de la composition de la famille selon CAFPRO.

Pour les familles dont les ressources ne sont pas connues de la CAF, le tarif sera appliqué en fonction des revenus N-2.

Pour les familles d'accueil Coudekerquoise (justificatif à l'appui), le tarif Coudekerquois avec dégressivité sera appliqué si l'enfant est scolarisé dans une école maternelle ou primaire de Coudekerque-Branche.

Le règlement se fera en pré-paiement au Guichet Unique à l'hôtel de Ville ou sur le portail Familles au plus tard avant la date limite d'inscription.

Le désistement et le remboursement ne seront possibles que sous présentation de certificat médical, ou cas de force majeure (à caractère imprévisible et insurmontable : accident, décès, hospitalisation...)

En cas d'accueil de l'enfant sans inscription ou hors délais (suivant le règlement intérieur du Guichet Unique), il sera appliqué le tarif premier enfant tranche 5

et sans dégressivité.

Le nombre de place dans les structures d'accueil de loisirs étant limité, toute inscription est définitive au plus tard 8 jours avant le début de chaque période de petites vacances.

Le nombre de place dans les structures d'accueil de loisirs étant limité, toute inscription est définitive au plus tard 15 jours avant le début de chaque période de grandes vacances.

Le nombre de place dans les structures d'accueil de loisirs étant limité, tout prévisionnel est définitif au plus tard 2 jours francs avant chaque mercredi (pour le centre du mercredi).

Hors de ces délais le paiement sera dû par la famille et la dégressivité ne sera pas appliquée.



**TARIFS COMMUNAUX 2017  
GUICHET UNIQUE**

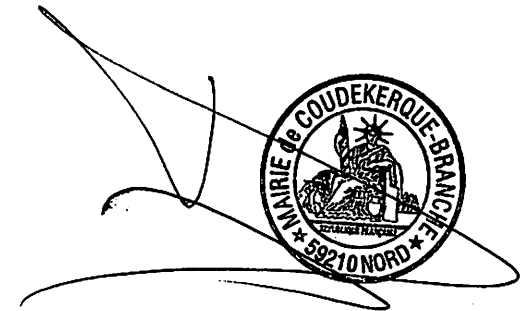
**PARTICIPATION ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS 10 à 17 ans  
CARTE D'ADHESION ANNUELLE**

	quotient familial	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
tranche 1	0 à 300	1,70	1,10	0,55
tranche 2	301 à 500	2,15	1,40	0,65
tranche 3	501 à 700	2,80	1,70	0,85
tranche 4	701 à 900	3,40	2,10	1,10
tranche 5	>901	4,40	3,00	1,30
tranche 6	Extérieur	11,70		

*A cette carte s'ajoute le prix de chaque activité se déroulant à l'extérieur de la Ville*

*Le Tarif Coudekerquois sera accordé à toute personne présentant obligatoirement au moment de l'inscription sur place au Guichet Unique, un justificatif de domiciliation à Coudekerque-Branche datant de moins de trois mois et libellé à ses nom et prénom (factures EDF-GDF-Eau, assurance responsabilité civile de l'enfant, fiche de paie ou relevé bancaire).*

*Toute personne quittant Coudekerque-Branche en cours d'année civile bénéficiera du tarif Coudekerquois jusqu'au 31 décembre de cette même année.*



## TARIFS COMMUNAUX 2017

### GUICHET UNIQUE

#### ACTIVITES ET PARCS ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

		TARIFS 2016	TARIFS 2017
<b>Aqualud</b>	Coudekerquois	5,00 €	5,50 €
	Extérieur	27,90 €	28,75 €
<b>Astérix</b>	Coudekerquois	15,25 €	16,00 €
	Extérieur	33,80 €	34,80 €
<b>Bagatelle</b>	Coudekerquois	15,25 €	16,00 €
	Extérieur	33,80 €	34,80 €
<b>Bellewaerde</b>	Coudekerquois	15,25 €	16,00 €
	Extérieur	33,80 €	34,80 €
<b>Bowling</b>	Coudekerquois	3,50 €	3,60 €
	Extérieur	12,20 €	12,55 €
<b>Boudewijn Park</b>	Coudekerquois	11,10 €	11,50 €
	Extérieur	24,60 €	25,35 €
<b>Dennlys Parc</b>	Coudekerquois	9,25 €	9,55 €
	Extérieur	33,80 €	34,80 €
<b>Disneyland Paris</b>	Coudekerquois	15,25 €	16,00 €
	Extérieur	33,80 €	34,80 €
<b>Equitation</b>	Coudekerquois	3,35 €	3,45 €
	Extérieur	27,90 €	28,75 €
<b>Stage d'équitation 3 demi/journées</b>	Coudekerquois	10,00 €	12,00 €
	Extérieur	83,65 €	86,15 €
<b>Journée au Losc</b>	Coudekerquois	5,30 €	5,45 €
	Extérieur	24,20 €	24,95 €
<b>Karting</b>	Coudekerquois	4,55 €	4,70 €
	Extérieur	18,90 €	19,45 €
<b>Kayak de mer</b>	Coudekerquois	2,40 €	2,45 €
	Extérieur	27,45 €	28,25 €
<b>Laser Game</b>	Coudekerquois	3,50 €	3,60 €
	Extérieur	12,20 €	12,55 €



## TARIFS COMMUNAUX 2017

### GUICHET UNIQUE

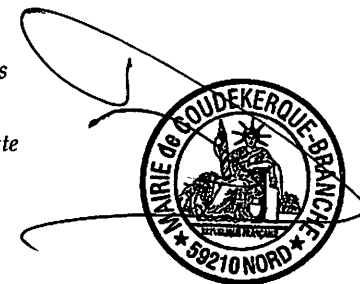
#### ACTIVITES ET PARCS ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

		TARIFS 2016	TARIFS 2017
Nausicaa	Coudekerquois	8,80 €	9,05 €
	Extérieur	38,80 €	39,95 €
Parcours aventures	Coudekerquois	15,30 €	15,75 €
	Extérieur	33,45 €	34,45 €
Patinoire	Coudekerquois	1,90 €	1,95 €
	Extérieur	8,95 €	9,20 €
Planche à voile	Coudekerquois	2,40 €	2,45 €
	Extérieur	30,65 €	31,55 €
Plopsaland	Coudekerquois	15,25 €	16,00 €
	Extérieur	33,80 €	34,80 €
Roller à Sportica	Coudekerquois	3,50 €	3,60 €
	Extérieur	7,05 €	7,25 €
Sportica (roller+piscine)	Coudekerquois	6,70 €	6,90 €
	Extérieur	15,50 €	15,95 €
Stage planche à voile	Coudekerquois	12,25 €	12,60 €
	Extérieur	88,20 €	90,85 €
Walibi	Coudekerquois	15,25 €	16,00 €
	Extérieur	33,80 €	34,80 €

Le paiement des activités et des parcs s'effectuera avant le départ, donc en pré-paiement. Le désistement et le remboursement ne seront possibles que sous présentation de certificat médical, ou cas de force majeure (à caractère imprévisible et insurmontable : accident, décès, hospitalisation...). Le défaut de pré-paiement entraînera une annulation de l'inscription à l'activité ou à la sortie parc.

Le Tarif Coudekerquois sera accordé à toute personne présentant obligatoirement au moment de l'inscription sur place au Guichet Unique, un justificatif de domiciliation à Coudekerque-Branche datant de moins de trois mois et libellé à ses nom et prénom (factures EDF-GDF-Eau, assurance responsabilité civile de l'enfant, fiche de paie ou relevé bancaire).

Toute personne quittant Coudekerque-Branche en cours d'année civile bénéficiera du tarif Coudekerquois jusqu'au 31 décembre de cette même année.





## TARIFS COMMUNAUX 2017

### GUICHET UNIQUE

Les Tarifs des Services de la Petite Enfance :

Les Périscolaires et les Multi Accueils Occasionnels et Réguliers pour l'année 2017

Le calcul du tarif se fait à partir des ressources des familles selon CAFPRO divisé par 12 mois et multiplié par le pourcentage des revenus mensuels en fonction du nombre d'enfants (fixé de 1 à 10 enfants)

Le calcul du tarif tient compte également d'un plancher et d'un plafond de ressources fixé par la Caisse d'Allocations Familiales

Familles Coudekerquoises	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants	8 à 10 enfants
Taux pour une heure applicable sur les ressources mensuelles des familles	0,06%	0,05%	0,04%	0,03%	0,02%
Taux pour une demi-heure applicable sur les ressources mensuelles des familles	0,03%	0,03%	0,02%	0,015%	0,01%
Familles Non Coudekerquoises	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants	8 à 10 enfants
Taux pour une heure applicable sur les ressources mensuelles des familles	0,12%	0,10%	0,08%	0,06%	0,04%
Taux pour une demi-heure applicable sur les ressources mensuelles des familles	0,06%	0,05%	0,04%	0,03%	0,02%

Année 2017	Plancher fixé par la CAF
	Plancher fixé par la CAF

Concernant uniquement les Périscolaires, en cas de non respect des délais de prévisions de présences ou d'annulation, les familles se verront appliquer une majoration de 50% du tarif horaire.

Familles Coudekerquoises	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants	8 à 10 enfants
Taux <u>majoré de 50%</u> pour une heure applicable sur les ressources mensuelles des familles	0,09%	0,075%	0,06%	0,045%	0,03%
Taux <u>majoré de 50%</u> pour une demi-heure applicable sur les ressources mensuelles des familles	0,045%	0,045%	0,03%	0,0225%	0,0150%
Familles Non Coudekerquoises	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants	8 à 10 enfants
Taux <u>majoré de 50%</u> pour une heure applicable sur les ressources mensuelles des familles	0,18%	0,15%	0,12%	0,09%	0,06%
Taux <u>majoré de 50%</u> pour une demi-heure applicable sur les ressources mensuelles des familles	0,09%	0,075%	0,06%	0,045%	0,03%

Les Contrats d'Accueil Régulier pour l'année 2017 :

Au début de chaque année civile, est réétudiée la participation financière des familles qui correspond à un forfait mensuel défini en fonction de la composition de la famille, des ressources de la famille selon CAFPRO et de la fréquentation. Le forfait mensuel est établi en fonction du nombre d'heures de présence/an calculé selon une durée de fréquentation hebdomadaire au plus près des besoins telle qu'elle a été définie dans le contrat d'accueil.

Forfait mensuel = Tarif horaire X heures de présence par an / 12 mois pour une année complète



## TARIFS COMMUNAUX 2017

Les tarifs de la Petite Enfance (suite) :

1) Détermination du tarif horaire : Tarif horaire = ressources mensuelles X taux horaire ci-dessus

Concernant uniquement les multi accueils occasionnels et réguliers : en cas de présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'Aesh) ou atteint d'une maladie chronique à charge de la famille et même si ce n'est pas ce dernier qui est accueilli au sein de l'établissement, entraîne l'application du taux d'effort immédiatement inférieur. (page 7 dans règlement intérieur).

Concernant uniquement les multi accueils occasionnels et réguliers : en cas d'enfant placé en famille d'accueil, la tarification sera le tarif moyen fixe défini par le gestionnaire (montant total des participations familiales facturées sur l'exercice précédent divisé par le nombre d'actes facturés au cours de l'année précédente). (page 8 du règlement intérieur).

2) Détermination du nombre d'heures de présence/an : Le nombre de jours de présence par an tient compte des absences pour congés et déductions faites pour les jours fériés.

Ex : pour 5 j de présences/ semaine à raison de 9 heures/jour :

Nbre d'heures de présence / an = 45h/semaine X nombre de semaines de présences / an - les jours fériés

Ex : 5 jours de présence / semaine à raison de 9 heures/ jour :

45 heures /semaine X nombre de semaines de présences / an - les jours fériés

- Un réexamen exceptionnel des ressources en cours d'année pourra être effectué à l'occasion d'un changement de situation familiale ou professionnelle.
- En cas de rupture de contrat en cours d'année, la participation financière est due pour tous les mois de présence de l'enfant. La participation est due pour le mois entier.
- La facturation aux familles sur le principe de la tarification à l'heure au plus près des besoins réels des parents. Chaque demi heure commencée est comptabilisée tant du côté des heures réalisées que des heures facturées (auparavant la notion de demi-heure n'était pas prise en compte).
- La facturation est établie par le Guichet Unique et fait l'objet d'un post-paiement au plus tard, le 8 du mois suivant. Le règlement se fait au Guichet Unique, à l'Hôtel de Ville ou sur le portail famille.

La facturation pourra être révisée dans le cas d'un dépassement du nombre d'heures de la fréquentation prévue dans le contrat au vu d'un décompte annuel et en fin de contrat.

Des déductions sont possibles en accueil régulier pour trois situations :

- 1/ à compter du premier jour d'absence en cas d'hospitalisation de l'enfant sur présentation d'un justificatif
- 2/ éviction de la crèche pour raison médicale par le médecin de la crèche
- 3/ à partir du 4ème jour d'absence en cas de maladie supérieure à trois jours. Le délai de carence comprend le premier jour et les deux jours calendaires qui suivent.



## TARIFS COMMUNAUX 2017

### ACTIVITES COUD'FOURCHETTE

	TARIFS 2016	TARIFS 2017
<b><u>ATELIERS : ENFANT - ADO - COLLEGES (1er cours gratuit)</u></b>		
Enfant bénéficiant des accueils de loisirs et multi-accueils	Gratuit	Gratuit
Adolescent Coudekerquois ou Enfant Coudekerquois ne bénéficiant pas des accueils de loisirs et multi-accueils	1,20	1,25
Adolescent Extérieur ou Enfant Extérieur ne bénéficiant pas des accueils de loisirs et multi-accueils	2,25	2,30

<b><u>ATELIERS (1er cours gratuit) : CUISINE ADULTE ou CUISINE SENIOR ou ATELIER des CHEFS ou ATELIER PATISSERIE ou TRADITIONNEL</u></b>	TARIFS 2016	TARIFS 2017
Coudekerquois	3,30	3,40
Extérieur	6,65	6,85
Amicaliste de la Ville de Coudekerque-Branche	gratuit	gratuit

<b><u>ATELIERS TANDEM parent/enfant (1er cours gratuit)</u></b>	TARIFS 2016	TARIFS 2017
Atelier Tandem Coudekerquois (1 enfant de 3 à 12 ans + 1 adulte)	5,00	5,15
Atelier Tandem Extérieur (1 enfant de 3 à 12 ans + 1 adulte)	10,00	10,30

*Le Tarif Coudekerquois sera accordé à toute personne présentant obligatoirement au moment de l'inscription sur place au Guichet Unique, un justificatif de domiciliation à Coudekerque-Branche datant de moins de trois mois et libellé à ses nom et prénom (factures EDF-GDF-Eau, assurance responsabilité civile de l'enfant, fiche de paie ou relevé bancaire).*

*Le tarif Amicaliste de la Ville de Coudekerque Branche sera accordé sur présentation par l'usager de sa carte d'adhésion à l'Amicale.*

*Toute personne quittant Coudekerque-Branche en cours d'année civile bénéficiera du tarif Coudekerquois jusqu'au 31 décembre de cette même année.*

*Toute programmation donnera lieu à un paiement. La programmation doit être faite dans les 48 heures francs avant l'atelier. Toute déprogrammation devra être justifiée et sera acceptable sur présentation d'un certificat médical ou cas de force majeure (à caractère imprévisible et insurmontable : accident, décès, hospitalisation...)*

